



Matinale de réflexion

IMPLICATION DES INTERMÉDIAIRES D'INTERNET ET SANCTION DE LA CONTREFAÇON

Dir. Célia Zolynski et Alexandra Bensamoun

Lundi 30 mai 2011

Faculté Jean Monnet
54, boulevard Desgranges
92330 Sceaux

Salle Vedel, 9h-13h

Le réseau Trans Europe Experts et le Cerdi (Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel), en collaboration avec le DANTE, ont répondu à la consultation de la Commission européenne sur l'application de la directive 2004/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au respect des droits de propriété intellectuelle. Cet atelier de réflexion vise à approfondir l'un des aspects de la réponse. L'ensemble fera l'objet d'une publication dans la collection TEE/SGL (Société de Législation Comparée).



http://www.jm.u-psud.fr/fr/la_faculte2/venir_a_la_faculte.html

9h Accueil des participants et café (salle Imbert)

9h30 Etat des lieux de l'articulation entre la directive « *e-commerce* » et la directive « *enforcement* » (conciliation normative et technique)
Célia ZOLYNSKI, professeur (univ. Rennes 1), directrice du pôle Propriété intellectuelle de TEE

9h45-11h15 Faut-il réformer la responsabilité des intermédiaires ?

Ⓢ Panorama des questions

Alexandra BENSAMOUN, maître de conférences HDR (univ. Paris-Sud 11), secrétaire générale du Cerdi

Ⓢ Arguments juridiques

Valérie-Laure BENABOU, professeur (univ. Versailles - Saint-Quentin), directrice du DANTE

Ⓢ Arguments pratiques

Débats avec la salle

11h15-11h45 Pause-café (salle Imbert)

11h45-13h Les solutions alternatives : l'approche négociée

Ⓢ La charte française

Pierre SIRINELLI, professeur (univ. Paris 1 - Panthéon-Sorbonne), fondateur et codirecteur du Cerdi

Ⓢ La charte européenne

Benoît TABAKA, Directeur Affaires juridiques et réglementaires, PriceMinister

Débats avec la salle

13h Buffet (salle Imbert)